

Écrit par Profile Supprimé
Lundi, 22 Septembre 2014 14:35 -

Une réponse formelle nous a été transmise ce jour par l'administration fiscale et plus particulièrement par la DDFiP faisant suite à la réunion du 3 septembre 2014 et reprenant les détails de la marche à suivre pour les réclamations.

Pas de nouveauté concernant les personnes nées en France pour des raisons médicales, une réponse ultérieures nous sera donnée.

[Pour lire le courrier reçu, cliquer ici](#)